



N° AT 25- 71

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Portant autorisation d'une réfection de voirie
Rue du Dr Pidoux
Commune de POUGUES-LES-EAUX

LE MAIRE DE LA VILLE DE POUGUES LES EAUX,
VU l'article L131-1 du Code de la Sécurité Intérieure,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route et notamment l'article R411-8,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre I, 4 èmes partie, 8 èmes partie (signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992,
VU la demande de la société Colas en date du 26 septembre 2025,
Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation au droit des travaux,

ARRETE

Article 1er : L'entreprise Colas est autorisée à effectuer la réfection de la voirie rue du Dr Jean Pidoux, du **08 octobre au 10 novembre 2025**.

Article 2 : Le stationnement sera interdit à tout véhicule durant les travaux.

Article 3 : La circulation s'effectuera de façon alternée manuellement.

Article 3 : L'entreprise Colas est seule responsable tant envers la ville de POUGUES LES EAUX qu'envers un tiers, de tout accident, dégâts ou dommages de quelque nature que ce soit, ainsi que de tout désagrément occasionnel pouvant résulter de l'exploitation du domaine public. Elle devra être assurée au titre de la responsabilité civile et souscrire les polices d'assurance nécessaires pour toute durée des travaux.

Le demandeur veillera à rétablir à l'identique la chaussée, les trottoirs, la signalisation horizontale et les mobiliers urbains.

Article 4 : La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle Livre I, 8ième partie du 6-11-1992. La pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par le demandeur.

Article 5 : Le Maire de Pougues-les-Eaux, l'entreprise Colas est, la Police Municipale de Pougues-les-Eaux, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait et arrêté à POUGUES LES EAUX, le 26 septembre 2025.
Le 1^{er} adjoint

Gilles BERTRAND,

Mairie de Pougues-les-Eaux

90 Parc Simone Veil
58320 Pougues-les-Eaux
03 86 90 96 00

mairie@ville-pouguesleseaux.fr



Villages d'avenir

